

Montpellier, le 24 mars 2020

**COMMUNIQUÉ DU DIRECTEUR
DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE L'HÉRAULT**

Sujet : COVID 19

Le Gouvernement a décidé, compte tenu des enjeux sanitaires, de maintenir les conseils municipaux et les exécutifs locaux en place. Sachez qu'en cette période de crise, la DGFIP s'organise pour que la prise en charge et le paiement des mandats de dépense du secteur local s'effectuent avec toute la célérité qui s'impose.

Le Président de la République, le 16 mars au soir, a indiqué qu'aucune Française ni aucun Français ne serait laissé sans ressource. La DGFIP veillera donc, dans les jours et les semaines qui viennent à :

- sécuriser la paye des agents territoriaux ;
- payer avec célérité les factures de vos fournisseurs, notamment les plus petits d'entre eux ;
- vous accompagner dans la délivrance de bons de secours pour les populations les plus fragiles.

Pour accélérer la mise en place des mesures de soutien à l'économie annoncées par le Gouvernement, il est demandé à vos services de prioriser l'émission des mandats de dépense, compte tenu de votre connaissance du tissu économique local. N'hésitez pas à transmettre au comptable de la DGFIP toute information concernant des entreprises fragiles dont la crise sanitaire pourrait accentuer les difficultés ; les comptables publics sauront adapter les contrôles réglementaires qui leur incombent.

Compte tenu de la situation exceptionnelle, les risques de fraude sont élevés. Aussi, une attention toute particulière doit être portée notamment lors de changements de coordonnées bancaires ou de mise en place d'affacturage (contre appel obligatoire sur les coordonnées officielles). Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie aux faux ordres de virement (FOVI) devra être signalée sans délai aux comptables publics compétents territorialement.

Pour protéger ses propres agents, la DGFIP a décidé de limiter l'accueil physique dans ses locaux à des accueils sur rendez-vous. Mais derrière les portes en apparence fermées, tous les agents indispensables pour la continuité de l'action publique sont au travail. Nombre d'entre eux ont reçu l'équipement informatique nécessaire pour pouvoir travailler à domicile, et ceux dont la présence dans nos locaux est incontournable veillent à respecter strictement les gestes barrières.

Mon équipe et moi-même nous tenons évidemment à votre disposition pour toute question utile. Comme exigé par les mesures de crise, je vous propose de privilégier le courriel et le téléphone pour nos échanges.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de mes collaborateurs mobilisés pour vous accompagner :

Division Secteur Public Local

Courriel : ddfip34.pgp.spl@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone du secrétariat de la DDFiP 34 : 04 67 15 74 41 ou 04 67 15 74 42